Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le 2026-07-03
ID : 022-212201248-20260709-2026_03_17_B-DE

# Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

## SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le trente juin deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

**Etaient présents :** Geneviève PINTO, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Louise PALMER
**Etaient absents :** Steven FLAMEN, Armel BELLIOT, Jérémia BERDJA
**Pouvoirs :** Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

**Mme Anne-Laure LE GUILLOU** a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Quorum à atteindre : 6 présents

### Délibération n°2026-07-03- PROGRAMME VOIRIE 2026 : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRES 2022-2027 DU DEPARTEMENT

Mme le Maire expose qu'il a été procédé à la consultation des entreprises pour le programme voirie 2026. Les travaux ont été estimés à 18 000 € HT (soit 1 000 € la tonne) pour des travaux de réfection de type point à temps automatique. La commune a bénéficié de l'appui de l'ADAC pour cette consultation.
Les entreprises ont été consultées en date du 9 juin 2026 pour une remise des plis au 3 juillet 2026. La commission des marchés s'est réunie ce vendredi 3 juillet pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres :

| N° Pli | Classement des offres | ENTREPRISES | Total HT | Total TTC | Prix de la tonne HT |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | COLAS - Plouray | 19 980 € | 23 976 € | 1 110 € |
| 2 | 2 | EUROVIA - Ploufragan | 20 070 € | 24 084 € | 1 115 € |
| 3 | 3 | SPTP (Bidault) - Ploufragan | 21 420 € | 25 704 € | 1 190 € |
| 4 | 4 | EIFFAGE - Pontivy | 22 500 € | 27 000 € | 1 250 € |

L'entreprise COLAS étant la mieux disante, la commission a retenu cette offre à l'issue de la réunion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement du marché avec la société COLAS de PLOURAY pour 19 980 € HT soit 23 976 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ordre de service dès obtention des financements et inscription des travaux au budget et à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- De solliciter une subvention au titre du contrat de territoires 2022-2027 du département.

**Le Maire,**
**Geneviève PINTO**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 24/07/2026
De la publication le 24/07/2026